

Centre Communal d'Action Sociale - Désignation des représentants du Conseil Municipal - Modification

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 12 avril 2001, le Conseil Municipal avait désigné ses représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il vous est proposé de désigner Mme Danièle POISSENOT en remplacement de M. Patrick BONTEMPS pour siéger au sein de cet établissement.

«**M. LE MAIRE :** Marie-Guite a fait déposer des petites cartes sur vos tables. Vous connaissez le succès de Proxim'Cité, vous l'utilisez ça marche bien. Maintenant il y a Proxim'Social. Marie-Guite nous en reparlera un jour mais je pense que c'est une excellente initiative du CCAS.

J'en profite pour vous dire qu'on vient de la France entière pour étudier Proxim'Cité, et même du département puisque je crois que le Maire d'Audincourt vient jeudi».

Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, l'Assemblée Communale décide, à l'unanimité (40 voix pour, 12 bulletins blancs) d'adopter cette proposition et désigne Mme POISSENOT pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Récépissé préfectoral du 2 octobre 2003.